

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/071

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Question N°7

Date de convocation de l'Assemblée : le dix-neuf septembre deux mille vingt quatre
Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A. RAVET ; F. TOMAS
Excusés ayant donné pouvoir : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; C. VIARD
Secrétaire : R. GRENOUILLET

OBJET : BUDGET 2024 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA FLEUR DE L'AGE

*Vu le CGCT et notamment l'article L.2131-11
Considérant les comptes financiers de l'association
Considérant l'intérêt communal de l'association,*

Suite à oubli lors de la dernière session du conseil municipal; Madame LEFORT, Adjointe au Maire en charge de la question associative, propose d'attribuer 200 € à l'association LA FLEUR DE L'AGE.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à **14 Voix Pour et 1 abstentions** :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 200€ à l'association LA FLEUR DE L'AGE

NOTE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2024, au chapitre 65.

AUTORISE le Maire à faire toute diligence nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Fait et délibéré à CUSSAC
Le 25 septembre 2024

Le Maire
Dominique CHAMBON

Affichée le : 30/09/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 30/09/2024
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20240925-2024006 /2024071-DE
Reçu le 30/09/2024